

Objectif 16 Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

Objectif 16 Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

Mesure liée aux patrimoine transfrontalier

« Renforcer les actions transfrontalières sur le patrimoine dans le cadre du site Patrimoine mondial de l'Unesco Pyrénées Mont-Perdu, sur l'animation culturelle, sur des logiques environnementales, sur le développement touristique (déclaration de valeur universelle exceptionnelle, comité de travail transfrontalier, programme de travail commun avec l'Espagne...).

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

« Incite et aide les manifestations commémoratives relatives à l'histoire de la frontière , fait connaître cette histoire ».

page 64

Référence ID de l'article : #1397

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-06 10:28